



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE du 11 octobre 2021

**Présents** : Jean-Claude ARTEIL, Marie BARBAUX-DREUX, Sylvie CARMELLE, Grégory COIGNOUX, Mélanie EVRA, Dominique LEBLOND, Patrick LE REZIO, Sophie MENU, Adeline NEAU, Annick OHLERT, Olivier PAWLICKI, Arnaud POETTE, Carole RIBEIRO, Benoît ROGER

**Absent excusé** : néant

**Secrétaire** : Sophie MENUS

#### 2021-059 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2021.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14		14	0	0	0

#### 2021-060 – Local Commercial

Madame le Maire présente au Conseil les 2 propositions :

1 – Monsieur BELHIBA Housseem souhaite ouvrir un commerce de restauration rapide de type pizzeria. Il demande également à louer le local à l'arrière de la cellule pour y aménager une cuisine. Il s'engage à réaliser tous les travaux et à acquérir les matériels à ses frais, et ce le plus rapidement possible.

2 – La coiffeuse Lise Bréban est également intéressée par le local pour y installer un salon d'esthétique et une onglerie avec sa cousine, actuellement en formation. Ce projet s'inscrit dans un avenir non défini.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la 1<sup>ère</sup> proposition et de fixer le loyer comme suit :

- La 1<sup>ère</sup> année : **490,00 € TTC**
- La 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année : **691.25 € TTC**
- A partir de la 4<sup>ème</sup> année : **762.35 € TTC**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14		14	0	0	0

### **2021-061 – Budget annexe Locaux Commerciaux : décision modificative n° 1**

A la demande de la trésorerie, il y a lieu de modifier le budget Locaux commerciaux comme suit :

#### **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 66 – Article 66111 – intérêts des emprunts : + 546.69 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : - 546.69 €

#### **Dépenses d'investissement**

Chapitre 21 – Article 2135 – travaux divers : - 4 789.39 €

Chapitre 16 : article 1641 emprunts : + 4 789.39 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette décision modificative.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14		14	0	0	0

### **2021-062 – Bilan des délégations au Maire**

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que les décisions suivantes ont été prises :

➔ Renonciation au Droit de Prémption Urbain pour la propriété de Monsieur MARTIAK Thierry, cadastrée AB 149 sise 4 rue des 4 ruelles, d'une superficie de 406 m2 pour un prix de vente de 55 000 €.

➔ Renonciation au Droit de Prémption Urbain pour la propriété de la SEDA, cadastrée ZH 121 sise derrière Saint Privas, d'une superficie de 790 m2 pour un prix de vente de 38 710 €.

➔ Renonciation au Droit de Prémption Urbain pour la propriété de Monsieur CHAMPION Laurent, cadastrée AB 288, AB 418, AB 419 et AB 779 sises le Village et 2 et 4 rue du Colonel Chépy, d'une superficie de 642 m2 pour un prix de vente de 215 000 €.

➔ Renonciation au Droit de Prémption Urbain pour la propriété de Monsieur RENEUX Bruno, cadastrée AB 58 et AB 641 (l'équipée) sises 10 rue de Monceau, d'une superficie de 656 m2 pour un prix de vente de 40 000 €.

➔ Renonciation au Droit de Prémption Urbain pour la propriété de Monsieur ALAVOINE Philippe, cadastrée AB 79 et AB 690 (le trou Hourdy), sise rue de Pouilly, d'une superficie de 1 229 m2 pour un prix de vente de 52 000 €.

→ Renonciation au Droit de Prémption Urbain pour la propriété de Monsieur DUFOURCQ Bruno, cadastrée AB 257, AB 258 et AB 558, sise 23 petite rue de Crépy, d'une superficie de 530 m2 pour un prix de vente de 127 050 €.

→ Renonciation au Droit de Prémption Urbain pour la propriété de la SEDA, cadastrée ZH 109, sise derrière Saint Privas, d'une superficie de 785 m2 pour un prix de vente de 38 465 €.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14		14	0	0	0

#### **2021-063 – Convention avec le Conseil Départemental pour l'archivage des dossiers par la Société XPL XDEMAT**

Madame le Maire informe le Conseil que suite à l'avenant à la convention de prestation intégrée en date du 5 août 2021 afin que les différents flux soient archivés sur XSACHA et mis à disposition aux archives départementales, il convient de signer la convention avec le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention avec le Conseil Départemental.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14		14	0	0	0

#### **2021-064 – Rapport de Gestion de la Société XPL XDEMAT**

Par délibération du 9 décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

Il convient d'examiner le rapport de gestion 2020 du Conseil d'administration de la société.

Par décision des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 7 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 279 092,00 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 330 666,00 €.

Après examen, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de lui donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide à l'unanimité d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Madame le Maire de cette communication.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14		14	0	0	0

#### **2021-65 – Approbation du Compte-rendu annuel 2020 de la SEDA**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a confié la concession d'aménagement du lotissement du Mail à la Société d'Équipement de l'Aisne (S.E.D.A). Celle-ci doit fournir chaque année le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C) et le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce document.

Après avoir pris connaissance du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale arrêté au 31 décembre 2020, le Conseil Municipal à l'unanimité, n'émet ni observation ni réserve sur ce document.

A l'instar du nouveau panneau de commercialisation remis en place Route de Pouilly (RD 63), le conseil souhaite qu'un autre panneau soit implanté en entrée d'agglomération Rue de la Gare et/ou Rue de Monceau le long de la RD 26.

La baisse du prix du m2 des terrains a généré de nouvelles ventes. Aussi, le conseil souhaite que le prix du m2 puisse être revu, en l'absence de demande, afin de s'adapter au prix du marché.

#### **2021-65 – Questions diverses**

- **Madame Sylvie Caramelle souhaite connaître les obligations des agriculteurs en cas d'apport de boue sur la route.**

Les agriculteurs sont tenus de procéder au nettoyage des routes dans le cadre de leur activité. Il en va de leur responsabilité, notamment en cas d'accident. Il y a des moyens pour les y obliger.

Un courrier sera adressé à la Chambre d'Agriculture pour informer de la négligence de certains agriculteurs dans le secteur.

- **Madame Mélanie Evra soulève la question du manque de place à la cantine.**

Il est rappelé que la capacité légale maximale est de 59 places.

Actuellement une tolérance est accordée par Madame le Maire pour accueillir davantage d'enfants, en précisant toutefois qu'en cas d'incident ou d'accident, sa responsabilité pourrait être engagée.

Une solution évoquée serait de faire 2 services mais cela nécessite de modifier les horaires d'école avec avis du Conseil d'école. Ce changement ne peut pas se faire en cours d'année.

Une autre solution est évoquée à savoir d'augmenter la surface de la cantine en prenant l'espace d'une salle de classe contiguë. Cette solution entraînerait de lourds travaux d'aménagement.

Il est précisé tous les ans l'effectif est tendu en début d'année et qu'il diminue à partir des vacances de Noël. A ce jour, la Mairie n'a refusé qu'une fois 3 enfants car la limite d'accueil était atteinte.

Enfin, sachant qu'une baisse des effectifs scolaires est annoncée, il est prudent d'attendre.

- **Madame Mélanie Evra informe également le conseil de l'absence de poubelle au petit parc**

Les poubelles au niveau du petit parc, rue du Tour de Ville sont dégradées régulièrement. Il conviendra d'en installer de nouvelles.

- **Madame le Maire fait un point des travaux en cours.**

- les travaux pour l'installation du nouveau parc de jeu ont commencé.
- les travaux d'enfouissement Rue des Bois sont terminés. Les remplacements des branchements plomb et la réfection de la route seront terminés afin la fin de l'année.
- Les travaux d'illumination de l'église ont été réalisés

- Madame le Maire informe qu'il sera mis fin au contrat de détachement de Madame Catherine BURY le 1<sup>er</sup> mars 2022. Un remplacement est à prévoir.

**Séance close à 20 h 45.**

**Le Maire,  
Carole RIBEIRO**

